**Son Excellence Évariste Ndayishimiye**

Président de la République du Burundi

**S/c de Son Excellence Monsieur Isaïe Kubwayo**

Ambassadeur du Burundi en France, 10-12 Rue de l'Orme, 75019 Paris

Courriel : [ambabu.paris@orange.fr](mailto:ambabu.paris@orange.fr)

|  |
| --- |
| **[Partie à remplir par l’expéditeur]**  **Nom :**  **Prénom :**  **Adresse :** |

**Objet : Appel à la libération de la journaliste Sandra Muhoza**

Monsieur le Président,

À la suite d’informations reçues de l’ACAT-France, je tiens à vous exprimer mes inquiétudes concernant la condamnation de la journaliste Sandra Muhoza, par le Tribunal de Grande Instance de Mukaza, à vingt-et-un mois de prison ferme pour *« atteinte à l’intégrité du territoire national »* et *« aversion raciale »*.

Sa condamnation repose sur des échanges privés qui ont eu lieu au sein d’un groupe WhatsApp de journalistes burundais, où la journaliste a partagé des informations diffusées publiquement par d’autres médias. Le fait de partager des inquiétudes de manière non publique, dans un cercle privé de journalistes, ne devrait pas conduire à une telle condamnation.

L’arrestation, la détention et la condamnation de Sandra Muhoza s’inscrivent dans un climat de répression continue de la liberté d’expression au Burundi. Le déroulement de cette affaire soulève de sérieuses inquiétudes quant à l’instrumentalisation de la justice à des fins politiques pour réduire au silence des voix critiques et indépendantes. Le droit à la liberté d’expression, tel que consacré par la Constitution du Burundi et par les instruments juridiques internationaux ratifiés par votre pays, doit impérativement être respecté. La presse libre joue un rôle essentiel dans le développement d’une société démocratique, en garantissant l’accès à une information indépendante pour les citoyens.

En cette année électorale cruciale, l’emprisonnement de journalistes comme Sandra Muhoza envoie un signal alarmant qui risque d’affaiblir davantage les libertés fondamentales et d’intimider les acteurs de la société civile.

En raison du caractère abusif et disproportionné de cette condamnation, je vous demande, Monsieur le Président, de veiller à ce que Sandra Muhoza soit rapidement libérée et ce de manière inconditionnelle. Il est également impératif de garantir la protection des journalistes de votre pays et d’assurer l’indépendance de la justice afin qu’elle ne soit pas utilisée pour réprimer les libertés fondamentales.

En vous remerciant par avance de votre attention, je vous prie d’agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.